

Syndicat de Chasse Roodt / Eisch.

Lot de Chasse 404

Syndicat de Chasse Eischen

Lot de Chasse 399



AVIS

Commune de Habscht

Conformément aux dispositions de l'article 43 de la loi du 25 mai 2011 relative à la chasse . il est porté à la connaissance de tous les propriétaires du syndicat de chasse que les rôles de répartition de l'année 2025/26 et 2026/27, peuvent être consultés pendant 15 jours du 11 mars 2026 au 25 mars 2026 auprès du secrétaire – trésorier sur rendez vous, par téléphone ou par mail.

Tous les propriétaires des Terrain chassable sont tenus de compléter leurs données via la plateforme « My Guichet » ou de communiquer par écrit leurs données bancaires au secrétaire-trésorier.

Adress mail : zeimetr@pt.lu

Tel. : 621 371 945

Pour le collège des syndics, Nospelt le 6 mars 2026

R.Zeimet

Secrétaire - trésorier